

Du changement pour régler votre facture

Plus aucun règlement dans vos accueils à Vinay et Saint-Marcellin

De nouvelles modalités de paiement

(dès réception de votre prochaine facture)

> Par virement

Sur le compte bancaire du TRÉSOR PUBLIC
(indiquer les références de la facture)

IBAN : FR76 3000 1004 19E3 8100 0000 038

BIC : BDFEFRPPCCT

Pensez à enregistrer les nouvelles coordonnées bancaires

> Auprès d'un buraliste ou partenaire agréé*

muni de votre facture avec QR Code

en espèces (dans la limite de 300 €) ou par carte bancaire

* liste consultable sur :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

À SAVOIR : il n'est plus possible de payer en espèces à la Trésorerie. Les paiements en espèces sont à effectuer exclusivement auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.

> Par chèque bancaire ou postal

à libeller à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC

(joindre obligatoirement le talon détachable de la facture, à défaut le chèque vous sera retourné)

et à envoyer à la Trésorerie à l'adresse suivante :

Centre d'encaissement des finances publiques

TSA 61110

78924 YVELINES CEDEX 9

À SAVOIR : ne pas envoyer de chèque au service Eau et Assainissement. Les chèques sont à adresser à l'adresse indiquée ci-dessus.

> Par chèque ou carte bancaire

TRÉSORERIE SAINT-MARCELLIN

2 AVENUE DU COLLÈGE - 38162 SAINT-MARCELLIN

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Jour de fermeture : mercredi

Si vous avez déjà adopté ces moyens de paiements, rien ne change !

> Par prélèvement automatique à l'ÉCHÉANCE

Prélèvement en une seule fois du montant global de votre **facture semestrielle**

> Par prélèvement automatique MENSUEL

> Par Internet (par carte bancaire) ou télépaiement (avec un RIB)

Se connecter à son espace abonné

via l'agence en ligne : <https://portail-web.eau.smvic.fr>

(facture disponible pendant 90 jours à compter de la date d'émission)

NOUVEAUTÉ

Il vous est désormais possible de payer votre facture, sur le site du gouvernement : <https://www.payfip.gouv.fr>

• Vos accueils continuent à vous accompagner pour la gestion de vos contrats, et pour tout autre renseignement.

• La Trésorerie se tient à votre disposition pour la gestion des paiements.



Optez pour la tranquillité, adoptez le prélèvement automatique

Demande de prélèvement automatique à l'échéance (SEMESTRIEL) ou MENSUEL

Joindre un RIB au format IBAN BIC (un mandat SEPA vous sera adressé pour signature)

COUPON À ENVOYER AU SERVICE
EAU ET ASSAINISSEMENT

Agence de Saint-Marcellin
Maison de l'intercommunalité
7 rue du Colombier
38160 SAINT-MARCELLIN
04 76 38 61 48

Agence de Vinay
100 rue Paul Guerry
38470 VINAY
04 76 36 90 57

NOM / PRÉNOM

TÉLÉPHONE

EMAIL

ADRESSE

Demande de prélèvement automatique à l'échéance (SEMESTRIEL)

Demande de prélèvement automatique MENSUEL